Le Mans (72) : ils chassent les blancs, la justice ne les poursuit pas pour racisme (MàJ)

01/02/2016 à 22h25

02/02/16

(…) Les trois garçons, qui ne se connaissent pas, ne sont pas loquaces. Le plus âgé, celui qui a le plus cogné, en donnant notamment un coup « en traître » assure qu'il n'était pas là pour en découdre : « Je n'ai pas d'explication. J'étais remonté. Je suis désolé. »

Questionné sur le mobile, ce futur papa, qui vit à Pontlieue, assure que les deux premières victimes auraient cassé le téléphone flambant neuf de son amie. « Ils étaient bourrés, ils parlaient mal. Ma copine est partie, j'avais peur de me retrouver tout seul dehors. » D'après une témoin, il aurait ensuite proféré des menaces de mort, avec des références à l'islam et des allusions racistes anti-blancs. « C'est faux », avance-t-il.

Pour les deux autres agresseurs, le mobile est flou : « Embrouille, provocation ». « Rien qui ne justifie une telle violence. Les victimes ont juste le tort de se trouver là », estime le procureur, qui requiert 44 mois de prison ferme, en cumulant la révocation du sursis de précédentes condamnations, à l'encontre du principal agresseur, au casier judiciaire chargé.

Interdiction de séjour dans le centre-ville

Pour « rétablir la sérénité » dans ce quartier, où, trois jours après ce déchaînement de violence, une agression au couteau a fait un mort, le magistrat réclame aussi une interdiction de séjour, d'une durée de trois ans, autour de la rue du Port : rue des Minimes, rue du Dr-Leroy, place d'Alger, place de la République…

« La vidéo ne dit pas tout »

« Des réquisitions tragiques, estime Me Ifrah. Ce n'est pas de l'insertion, mais de la désinsertion. Les faits sont graves, mais on ne sait pas ce qui s'est passé au début. La vidéo ne dit pas tout. Et ces jeunes gens n'ont pas agi de concert dans un but déterminé. » L'avocat du principal agresseur tord le cou au scénario « des Blacks contre les Blancs » : « Le Mans a peur, c'est vendeur. Mais on est d'abord dans le procès de l'immaturité. »

Le plus jeune agresseur -19 ans, casier vierge – est condamné à huit mois de prison avec sursis.

Le second, Clinton West, est condamné à un an de prison ferme, avec mandat de dépôt. Ce Guyanais, qui n'avait pas respecté son contrôle judiciaire, est également interdit de séjour en métropole pendant trois ans.

Quant à Nidal Boto, avec la révocation de ses sursis, il écope de 27 mois de prison ferme. Avec interdiction de séjour dans le centre-ville.

(…) Ouest France

29/01/16

Le 27 décembre 2015 dans le centre-ville du Mans, une dizaine de personnes sortant de discothèque sont attaquées et

violemment frappées “gratuitement”. Plusieurs témoins ont entendu les agresseurs s’exclamer :”on va se faire des blancs”. Un mois plus tard, la police a fini par arrêter cinq individus, tous d’origine africaine ou antillaise et qui ont reconnu les faits.

Source

Merci à **statch_79**